

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

**Amr Helmy IBRAHIM**

Professeur de Linguistique à l'Université de Franche-Comté

[amr.ibrahim@free.fr](mailto:amr.ibrahim@free.fr)

5, rue Louis Léon Lepoutre – F-94130 Nogent-sur-Marne

## *De la synonymie à la traduction ou comment améliorer les dictionnaires bilingues arabes*

A quoi servent réellement les dictionnaires bilingues? Dans quelles situations sont-ils efficaces? Quels sont les types de bilingues qui rendent vraiment service?

Il est courant de lire et de dire que les pires traductions sont celles dont on sent qu'elles ont été faites, selon l'expression consacrée, à *coups de dictionnaire*. Et nous avons probablement tous connu cette expérience très contrariante d'entendre un ami natif à qui nous venons de soumettre une formulation laborieusement traduite à l'aide de notre bilingue préféré, nous dire, un peu gêné: "Oui, c'est correct... mais on ne dirait pas ça comme ça. On dirait plutôt....".

Paradoxalement, on n'éprouve jamais ces déconvenues lorsqu'on a puisé l'équivalent d'une expression réputée intraduisible dans un recueil d'expressions figées ou idiomatiques ou dans un dictionnaire technique très étroitement spécialisé. Il semble qu'alors on soit rendu au monde, pour d'aucuns merveilleux, de la bi-univocité. A chaque terme, à chaque expression, voire à chaque phrase de la langue source, correspond un équivalent, on dirait presque une projection exacte dans la langue cible. Certes, les ouvrages qui rendent ces services peuvent présenter des insuffisances ou des négligences dues à l'incompétence ou à la paresse de leurs auteurs mais on pourrait presque dire que ce ne sont finalement que des erreurs matérielles, mécaniques, comme peuvent l'être les fautes d'impression ou les erreurs de mise en page dans un travail imprimé. On n'a pas besoin d'un bagage théorique pour les corriger. Il suffit de savoir que dans un domaine *x* tel mot, expression, ou phrase, de la langue source, correspond, pour l'opération *y* de ce domaine, à tel autre mot, expression, ou phrase de la langue cible. Les opérations étant constitutives du domaine, prédéfinies et, généralement, en petit nombre, il n'y a pas, en dehors de l'ignorance pure et simple, de risque d'erreur.

Il existe, dans le domaine arabophone, un certain nombre de bilingues traitant des domaines de spécialité ou des zones figées de la langue, qui exploitent, avec plus ou moins de bonheur, selon le degré de soin et l'étendue de la documentation dont ils ont bénéficié, ce principe de bi-univocité. Nous n'en citerons ici que deux qui nous ont paru se distinguer du lot: le *Mounged des proverbes, sentences et expressions idiomatiques français-arabe arabe-français* de Joseph N. Hajjar publié en 1983 et qui gagnerait à être actualisé et revu par cette denrée de plus en plus rare de nos jours: un vrai bilingue ou un couple authentiquement complémentaires de rédacteurs, et cette extraordinaire série de dictionnaires techniques, qui s'est visiblement inspirée du célèbre *Duden Bildwörterbuch*, et qui a été le fruit d'une collaboration dans les années 70 et 80 entre *Al Ahram* en Egypte et les éditeurs de l'ancienne RDA à Leipzig. Une dizaine de volumes couvrant, avec des définitions et explications en arabe, la terminologie d'un ensemble d'industries: *l'automobile, le bâtiment, le textile, les hydrocarbures, la sidérurgie, etc...* avec leurs équivalents en français, en anglais et en allemand. Ayant eu recours à ces ouvrages pour faire des traductions techniques, je peux

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

attester de leur qualité et de leur importance pour la formation des agents de la civilisation industrielle du monde arabe.

Mais la solution des problèmes de terminologie et la transposition correcte d'une langue à l'autre des séquences figées ne résout pas, loin de là, les problèmes du dictionnaire bilingue général, c'est-à-dire du dictionnaire où les équivalents proposés pour une entrée ne dépendent pas seulement de deux paramètres parfaitement maîtrisés, à savoir le domaine d'usage et le sous-domaine constitué par une liste relativement brève d'opérations prédéfinies constitutives du domaine mais de l'ensemble de la *grammaire* de chacune des deux langues d'une part et des *traditions lexicographiques d'accès au sens* propres à chaque langue d'autre part.

Dans l'un des cas où la lexicographie bilingue a fait le plus de progrès, celui des bilingues *anglais-français français-anglais* la question de la différence des traditions lexicographiques est relativement secondaire. On verra que ce n'est pas le cas pour l'arabe. Quant à l'intégration de la contrainte grammaticale, on peut dire que c'est à elle et à elle seule que l'on doit, quoi qu'on en dise, les progrès constatés. Il suffit pour cela de comparer les dernières éditions des *Hachette-Oxford* ou des *Robert-Colins* pour s'en convaincre: on a enfin non pas des mots ou des expressions mis en regard les uns des autres mais des types de phrases et une attention accrue à ce que Tesnière appelait les *translations* c'est-à-dire les changements catégoriels et structurels qui se vérifient parfois à sens constant dans une même langue et qui sont monnaie courante dans toute traduction. Il est évident que l'étendue des translations est d'autant plus grande que les deux langues appartiennent à des familles différentes et que leurs grammaires sont de ce fait d'autant plus éloignées. Or on sait, intuitivement depuis longtemps, d'une manière plus systématique depuis les travaux, entre autres, d'Edward Sapir et de Benjamin Lee Whorf, que la construction du sens par les langues, est directement tributaire de la nature de l'interface grammaticale, on pourrait aussi dire, dans un langage marqué au coin de l'informatique, de la nature du *modem* que constitue la catégorisation préalable, notamment grammaticale, de ce qui est perçu, pensé ou senti, pour lui donner une forme linguistique intelligible. Ce modem, cette catégorisation, fonctionnent souvent différemment selon les langues et l'information que fournissent les dictionnaires peut induire en erreur si ces dictionnaires n'y prennent pas garde.

### 1. L'intégration de la grammaire aux données lexicales

Si l'on a recours à l'ensemble des dictionnaires *français-arabe* disponibles sur le marché francophone depuis la parution du Gasselin en 1880<sup>1</sup>, paradoxalement l'un des plus modernes et des plus complets d'entre eux, pour traduire les trois séquences suivantes:

[A] "*En agissant de la sorte on va à l'encontre de la mission qu'un enseignant a la charge d'assurer*"

[B] "*Il s'est présenté dans une tenue un peu trop décontractée et ils l'ont mal pris*"

---

<sup>1</sup> *Dictionnaire français-arabe* (Arabe parlé - Arabe grammatical) contenant : 1° Tous les mots de la langue française et tous les termes spéciaux aux arts sciences et métiers, etc... avec la prononciation des mots arabes figurée en français. 2° La traduction en arabe de tous ces mots avec les différences spéciales aux divers pays musulmans. 3° La déclinaison des noms et adjectifs, la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers, leurs noms d'action, ainsi que les noms de temps, d'action, etc... 4° Les différentes acceptions de mots avec de nombreux exemples, savoir: exemples d'arabe grammatical tirés d'Ibn Khaldoun, Ibn Battouta, Aboul Fida et des meilleurs auteurs arabes, exemples d'arabe parlé dans les divers pays ou localités d'Algérie, Tunisie, Maroc, du Sahara et du Levant. 5° L'étymologie des mots dérivés des verbes arabes ou de langues étrangères.

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

[C] "*Parmi ces besogneux qui avaient des comptes à régler avec l'élégance mais aussi et peut-être d'ailleurs surtout avec la simplicité et le naturel, sa beauté était intolérable. Chacun de ses mouvements, qu'elle tourne vers eux, au détour d'un mot, ses grands yeux clairs et infinis, esquisse un sourire, lève le doigt ou se penche, sans prévenir, en elle-même, les invitait à un monde qui leur était foncièrement étranger. Où la finesse était la mesure de toute chose*"

on va au devant de grandes difficultés bien qu'aucun des mots qui y apparaissent ne puisse être considéré comme difficile, rare ou spécialisé. A deux ou trois exceptions près on les retrouve tous dans les premiers niveaux des inventaires du *Français fondamental* et ils figurent tous dans les nomenclatures des dictionnaires élémentaires d'usage courant ( $\pm$  30.000 mots).

La source principale des difficultés tient au fait que dans tous les dictionnaires bilingues généraux que nous avons consultés (Gasselin 1880, Saisse-Chéhata 80, Elias 82, Al Manhal 85, As-Sabil 83 et Larousse 95) les auteurs n'associent pratiquement jamais une acception à une construction et, en dehors d'As-Sabil, n'ont recours qu'assez rarement aux collocations. Paradoxalement, le seul dictionnaire qui semble conscient de la difficulté, est le plus ancien mais il se risque rarement à construire des phrases ou à en tirer d'un corpus. Il préfère tourner la difficulté en associant à chaque interprétation arabe un autre mot français. Ainsi *finesse* sera *h:îla* s'il s'agit d'une *ruse*, *kayâsa* s'il s'agit de l'*intelligence*, *z:arâfa* s'il s'agit de l'*élégance et la délicatesse de l'esprit*, etc... C'est d'ailleurs toujours, à ce jour, soit 123 ans après sa parution, le seul dictionnaire bilingue à tenir compte de la relation de la forme morphologique et de la catégorie grammaticale du mot arabe au sens qu'on peut lui donner en français. La doxa voulant que les changements de schème et leurs conséquences sur le découpage du sens soient régulières, on ne s'en était jamais occupé. Or Gasselin montre bien qu'il ne suffit pas qu'une dérivation soit morphologiquement régulière et qu'elle soit attestée pour qu'elle configure toujours de la même manière le sens. De plus son intérêt pour les formes équivalentes à l'arabe, qu'il appelle *grammatical* et qu'on appellerait aujourd'hui *classique* ou *standard moderne*, dans quelques dialectes arabes d'Afrique du Nord et du Levant, constitue un premier et précieux chantier d'étude de la relation étroite entre l'évolution des formes synonymiques et parasynonymiques de l'arabe classique et l'évolution des usages de l'arabe moderne dans les différents pays arabes, parallèlement à l'évolution des dialectes. Le seul défaut de cet ouvrage monumental – 2 forts volumes in quarto – est qu'il ignore complètement la syntaxe et que, travail d'un homme seul, sans ordinateur, sans corpus étiquetés et à une époque antérieure à la parole enregistrée, il ne pouvait pas systématiser ses observations ni même, parfois, être conscient de corrélations que le lecteur actuel peut établir au sein de son propre travail.

Ceci dit, je me risquerai à affirmer que si nous ne disposons pas aujourd'hui de dictionnaires bilingues français-arabe de la qualité des bilingues français-anglais du type *Hachette-Oxford* c'est en grande partie du fait qu'un Gasselin n'a pas eu de postérité alors que certains de ses contemporains et notamment *Emile Littré*, *Pierre-Benjamin Lafaye* et *Jean-Baptiste Prudence Boisière* ont eu les continuateurs qui ont fait de la lexicographie française un modèle universel. Parmi ces derniers, Lafaye, auteur du *Dictionnaire des synonymes de la langue française* auquel les immortels ont décerné en 1853 le *Prix de linguistique*, apportait déjà à l'époque une réponse assez précise à notre interrogation: pourquoi les bilingues français-arabe mais également arabe-français et probablement beaucoup d'autres bilingues ne nous permettent-ils pas, si nous n'avions qu'eux pour horizon, de trouver la bonne traduction. En l'occurrence celle des séquences [A], [B] et [C].

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

Mais avant de donner la parole à Lafaye, posons un parallèle: entre les synonymes ou parasyonymes d'une langue d'un côté et les termes plus ou moins équivalents entre deux langues de l'autre. Ne doit-on pas, en traduisant, dire, peu ou prou, la même chose? Tout en étant obligé, comme lorsque, sans sortir de sa langue, on emploie un synonyme, de le dire autrement? Et dans les deux cas, n'est-il pas clair que la marge de variation doit autant que faire se peut, se limiter à la forme? Et que les changements de forme, doivent se limiter à des transformations qui respectent aussi strictement qu'il est imaginable une équivalence qu'on espère la plus proche possible de l'absolu? Par conséquent, n'est-il pas raisonnable de poser comme principe que les procédures, et singulièrement la *grammaire* par laquelle on distinguera les synonymes et parasyonymes d'une même langue, aura la même forme que la *grammaire* par laquelle on passera d'une expression à son équivalent dans une autre langue? Le vrai dictionnaire bilingue ne pourrait-il pas être, par l'obligation où il se trouve de comprendre des changements de forme qui sont d'abord des changements syntaxiques et morphologiques, la vraie porte d'accès à la grammaire universelle?

Voici ce qu'écrit Lafaye:

*"Il ne suffit pas de définitions irréprochables pour mettre en état de discerner toujours et sûrement la propriété des termes; il faut de plus en rapprochant les définitions de ceux dont le sens se touche, faire ressortir leurs nuances distinctives, et pour cela ce n'est pas trop la plupart du temps d'une longue comparaison où on les oppose les uns aux autres sous toutes les faces, au moyen de phrases faites à dessein ou d'exemples empruntés aux écrivains les plus considérables" (X à XII).*

Qu'on en juge sur pièces. Pour distinguer *se vêtir* de *s'habiller* Lafaye cite ce passage du *Cours de littérature ancienne et moderne* (1799) de Jean-François de La Harpe : "*Par un progrès ultérieur et révolutionnaire, les femmes en sont venues à s'habiller sans se vêtir, grâce aux tissus légers qui, en dessinant les formes de leur sexe, ne refusent aux yeux que la nudité absolue*". Dans son introduction il commente: "...à l'époque de la Révolution l'impudence des mœurs fut telle, que les femmes en vinrent à s'habiller sans se vêtir; expression admirable, mais dont la justesse parfaite doit échapper à bien des lecteurs, à tous ceux qui s'en rapportent aux dictionnaires pour les sens des mots: les dictionnaires définissent *s'habiller* par *se vêtir*, et *se vêtir* par *s'habiller*". A l'article *Vêtu, revêtu, habillé, affublé, fagoté* (p. 1023) il écrit notamment: "*On est vêtu de ce qu'on porte d'ordinaire pour le besoin et la commodité, on est revêtu de ce qu'on porte par-dessus le vêtement comme un insigne, une marque d'honneur ou de dignité (...)* Habillé, du latin *habitus extérieur*, a rapport à la forme, à l'air, à la manière dont on est mis, au point de vue du goût, de la mode, ou relativement à certaines circonstances (...). *Vêtu ou revêtu, on est couvert, habillé, on est ajusté ou mis de telle façon*". (...) *Un homme bien vêtu, c'est-à-dire commodément, de façon à braver les intempéries, peut être mal habillé, c'est-à-dire sans élégance, comme on ne s'habille plus ou comme on ne doit pas s'habiller dans le cas où il se trouve. (...) Il y a des personnes toujours mal habillées faute de soin ou de goût pour la toilette*"<sup>2</sup>.

Autrement dit Lafaye rapporte la différence, la *distance sémantique* entre "*se vêtir*" et "*s'habiller*" au fait que l'on *porte* un vêtement mais que l'on *se met* un habit. Que dans un cas ce que l'on *porte* nous *couvre* ou nous *recouvre* alors que ce que l'on *se met* détermine notre *mise*, la manière dont nous sommes habillés plutôt que la fonction de ce dont nous nous vêtissons. Et il est vrai que sans cette opposition, notre *Je n'ai rien à me mettre*<sup>3</sup> n'aurait aucun sens, pas plus d'ailleurs que le *comme on ne s'habille plus* de Lafaye. Ils correspondent en effet très exactement pour le premier à *Je n'ai rien qui corresponde à ma mise habituelle, à la manière dont je me vois mis* et pour le second à *il y a une mise qui*

<sup>2</sup> (Caractères gras et mots soulignés sont de nous)

<sup>3</sup> Lafaye ne donne pas cette expression.

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

*n'est plus de mise, une manière de se mettre des habits, de s'habiller qui ne correspond plus à aucune des manières connues de s'en mettre.*

C'est donc finalement au choix du verbe support<sup>4</sup> actualisateur *porter* ou *mettre* qu'est corrélée la différence fondamentale entre le fait d'être *vêtu* ou d'être *habillé*.

Revenons maintenant à nos séquences et jouons à celui qui n'ayant qu'une connaissance très rudimentaire de l'arabe ou du français cherche dans les bilingues disponibles une assistance soit pour traduire les séquences en arabe soit tout simplement pour en comprendre le sens en français. Prenons en [A] le nom prédicatif *charge*. A cette entrée seuls Gasselin avec *koulfa* et As-Sabil avec *'akhadha 'ala mas'ouliyatihî nous* donnent l'acception de *responsabilité* qui est la bonne mais dans aucun des deux nous ne pourrions la reconnaître si nous ne possédons pas bien le français puisque nous n'avons pas en regard des expressions arabes l'expression *avoir la charge d'assurer* ou même plus simplement *assurer une charge* ou encore *avoir une charge à assurer*. Si maintenant nous nous y prenons par le biais du verbe support *assurer* les six dictionnaires restent muets. Autrement dit pour cette expression l'ensemble des dictionnaires ne nous est d'aucun secours.

On aura remarqué au passage que de même que ce qui construisait le sens du *vêtement* ou de *l'habit* dans l'exemple de Lafaye c'étaient les verbes supports *mettre* ou *porter*, ce qui construit le sens de *charge* dans notre traduction ce sont les verbes supports *avoir* et *assurer*.

Les constructions à supports ne sont bien entendu pas les seules constructions concernées. Un autre cas de mutisme, cette fois-ci total, de nos dictionnaires concerne *un peu trop*. Qu'on la cherche à *peu* ou à *trop* elle reste introuvable et l'on ne peut bien entendu pas additionner les nombreuses acceptions de *peu* et les non moins nombreuses acceptions de *trop* pour comprendre tout seul *un peu trop*. Et là-dessus, le septième dictionnaire – expressions figées – n'est pas plus loquace.

La phraséologie joue un autre rôle non moins important. Elle peut déborder le cadre strict de la syntaxe du mot pour délimiter son domaine d'usage. Le sens d'un mot peut aussi se construire par référence à des phrases types, qui peuvent être plus ou moins stéréotypées mais qui forment ce qu'on pourrait appeler les horizons de reformulation du mot. Il serait quelque peu primitif et en tout cas de peu de secours de définir le *décontractée* de [B] comme n'étant qu'un emploi *figuré* d'un emploi littéral premier portant sur une activité musculaire. Le passage du propre au figuré expliquera difficilement qu'une tenue décontractée – qui peut par ailleurs être une marque d'élégance et de supériorité cadrant parfaitement bien avec l'idée toujours dominante dans plusieurs cultures que l'aristocrate est toujours détendu et que son *négligé* n'est qu'une marque supplémentaire de son excellence, alors que le petit-bourgeois, et les *petits* en général, se signalent toujours à notre attention par leur air *constipé* – soit ici péjorée et synonyme de *mal fichu*.

Les mots les plus difficiles à interpréter sont généralement les moins marqués lorsqu'ils sont pris isolément. En [B] *mal pris* en est une bonne illustration. Ici, même Gasselin déclare forfait bien que l'entrée de *prendre* y occupe sept colonnes sur quatre pages in 4°. Aucune des 103 acceptions qu'il donne ne comporte le sens *they took it the wrong way*

---

<sup>4</sup> *porter* ou *mettre* sont des verbes supports (V<sub>-sup</sub>) dans des constructions du type (1) *Les vêtements qu'elle porte sont sals* ou (2) *Le papillon qu'il a mis ne lui va pas* dans la mesure où (1) est synonyme de (1') *Ses vêtements sont sals* et (2) de (2') *Son papillon ne lui va pas*. Autrement dit ces 2 verbes sont des V<sub>-sup</sub> en (1) et (2) parce qu'ils y sont effaçables et n'y apparaissent que comme actualisateurs des prédicats nominaux *vêtements* et *papillon*. Pour un approfondissement de la problématique et une analyse plus complète des propriétés de ces verbes cf *Langages* 121, *Les supports* ainsi que Ibrahim 99, 00a, 00b, 01, 03a.

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

ou l'euphémisme *ils n'ont pas apprécié*. Ici seul le 7<sup>e</sup> dictionnaire retient l'expression et en donne un équivalent correct *'istâ'ou min 'al 'amr*. Al Manhal s'en rapproche mais l'expression qu'il donne est hors d'usage *âna mâ yah:douth lahou*.

## 2. Deux traditions lexicographiques et deux rapports à la langue fortement opposés

Les dictionnaires bilingues héritent souvent des traditions lexicographiques des deux langues. Ce qu'ils font correspondre, ce ne sont pas tant deux listes dont chacune regrouperait la totalité des mots d'une langue mais deux nomenclatures, exposées selon un ordre et des règles relevant de la tradition, souvent séculaire, spécifique à chaque langue. Une organisation particulière ou si l'on préfère une configuration lexicographique des mots qui, dans chaque langue, prédétermine de manière différente ce qui mérite d'être défini et comment il faut le définir.

Il est très rare que deux langues aient exactement les mêmes traditions lexicographiques et les dictionnaires, même dans des pays de cultures voisines, n'ont pas forcément la même place dans l'économie des échanges que ce soit en termes de référence, d'autorité, ou d'auxiliaires à la rédaction et d'une manière plus générale à la construction du sens. Ainsi, les francophones ont plus volontiers, plus spontanément recours à l'arbitrage de leur *Petit Larousse* ou de leur *Petit Robert* que les anglophones qui ne pourraient d'ailleurs pas s'accorder pour citer une référence équivalente. En France, comme l'avait déjà montré une enquête menée par des universitaires anglais dans l'Orléanais à la fin des années soixante, le dictionnaire et singulièrement le dictionnaire de langue, est présent partout et est souvent utilisé. Rien de tel dans les pays arabophones où seuls les écrivains et les intellectuels d'un certain calibre se livrent à cette activité, plus ou moins saugrenue: ouvrir un dictionnaire de langue.

En fait, à la place différente du dictionnaire dans les deux espaces linguistiques, arabophone et francophone, il faut mettre en parallèle deux autres réalités importantes: d'une part, peu de traditions lexicographiques sont aussi étrangères l'une à l'autre que la tradition arabe, qui compte parmi les plus anciennes du monde, et la tradition française, qui est probablement l'une des plus achevées de la planète, d'autre part, l'arabe ou les variétés de l'arabe constituent des prototypes de *diglossie*, pour ne pas dire de *triglossie* et de *polynomie* maximales alors que le français, y compris dans ses variétés africaines, atlantiques, suisse ou wallonne, compte parmi les langues les plus homogènes et les mieux unifiées du monde.

### Les dictionnaires arabes

Les premiers dictionnaires de langue arabe remontent au VIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque où non seulement les langues européennes modernes ne disposaient pas de cet outil mais où aucune d'elle n'était standardisée à l'écrit. La tradition dictionnaire arabe classique s'étend sur mille ans. Les derniers grands dictionnaires classiques remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Comme il n'y a pas eu de rupture fondamentale entre la langue classique et ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'arabe standard moderne, commun à tous les arabophones, langue unique de la presse écrite, de l'essentiel du discours public sous toutes ses formes comme de tous les échanges ayant un caractère institutionnel, officiel ou légal, de

---

<sup>5</sup> Cf Nassar 56, réédité en 68, pour une histoire – excellente, la plus complète et à notre connaissance inégalée – de la dictionnaire arabe.

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

l'enseignement, du discours politique comme du discours didactique ainsi que de l'essentiel de la production littéraire et de toute la production en sciences humaines, la plupart des dictionnaires modernes dont l'élaboration commence au XIX<sup>e</sup> siècle ne diffère pas fondamentalement des dictionnaires classiques. Les différences portent essentiellement sur la réduction globale de la nomenclature, l'intégration des néologismes, une actualisation très relative des exemples et l'adoption du classement alphabétique intégral de la tradition occidentale...

Les entrées des premiers dictionnaires arabes sont classées en fonction de l'ordre alphabétique de la dernière lettre de la racine, obligatoirement trilitère, d'un mot puis de la première<sup>6</sup>. En quelques siècles, le progrès a consisté à les classer en fonction de la première et non de la dernière lettre de la racine, puis de la deuxième lettre<sup>7</sup>. Le passage obligé par la racine oriente naturellement les définitions et la structuration du champ lexical de l'entrée par la priorité quasi absolue qu'il donne à l'interprétation des différences sémantiques en fonction du système de dérivation morphologique et de ses possibilités. Il suppose surtout une maîtrise parfaite de la langue et de sa grammaire par celui qui le consulte... Le seul dictionnaire français dont l'esprit général rappelle un peu celui des dictionnaires arabes est le *Lexis* (1977) de Larousse.

Les dictionnaires arabes sont totalement étrangers à la datation. Les exemples, définitions et toutes sortes de relations entre les différentes formes liées à un même radical ou à une même racine sont pour ainsi dire posés dans l'éternité. Il y a quelques rares exceptions, notamment lorsqu'il s'agit d'indiquer des interprétations antérieures à l'islam et tombées, depuis, de l'usage. Il n'existe pratiquement pas de dictionnaire dont le corpus d'exemples attestés soit postérieur au XIV<sup>e</sup> siècle.

Il existe par contre et depuis assez longtemps<sup>8</sup> des recensions de termes dialectaux avec leurs origines attestées ou supposées telles mais elles sont très incomplètes et la structure des articles est rarement homogène. Il est très rare que ces recensions couvrent la totalité du dialecte considéré et il est encore plus rare qu'elles s'appuient sur des exemples attestés.

Il n'existe enfin pas de dictionnaires de synonymes comparables au chef-d'œuvre de Pierre Benjamin Lafaye. A l'exception notable de l'un des plus anciens d'entre eux<sup>9</sup>, la plupart des dictionnaires de synonymes et d'antonymes ne présentent que des listes. Quelques dictionnaires, paradoxalement parmi les plus anciens, procèdent à des classifications thématiques mais les champs ainsi délimités ne sont pas mis en rapport avec la grammaire de la langue et avec les usages constatés au moment où ils ont été établis.

### La polynomie de l'arabe

En français, les variations de niveau et de registre, les traits régionaux, constituent autant de systèmes plus ou moins clos qui sont susceptibles d'enrichir le français général, de s'y fondre ou d'en être exclus et de disparaître sans le moindre dommage pour la majorité écrasante des locuteurs. En arabe, les deux ou trois *glosses* que l'on constate où que l'on se trouve, bien que relativement faciles à distinguer pour un natif, sont très difficilement dissociables et l'absence de l'une des deux ou, c'est le cas le plus général, des trois, diminue considérablement pour ne pas dire détruit l'identité linguistique du locuteur, fut-il natif, de

<sup>6</sup> Ainsi pour trouver la définition de *'istafsara* "demander une explication" il fallait d'abord extraire la racine trilitère du mot *fassara*, chercher la dernière lettre consonnantique de la racine, le *r* puis la première le *f*.

<sup>7</sup> Donc pour le même *'istafsara* chercher à *f* puis à *s*.

<sup>8</sup> La plus ancienne remonte au début du IX<sup>e</sup> siècle (ouvrage attribué à *'Al Kisâ'î*), l'ouvrage le plus important, pour la période de l'arabe triomphant, étant vraisemblablement celui d' *'Al Safadî* au XIV<sup>e</sup> siècle, *tas:h:îh: 'al tas:h:îf wa tah:rîr 'al tah:rîf* qui se donne comme une synthèse de neuf ouvrages antérieurs. Pour une présentation critique de l'ensemble de ce courant avec ses continuateurs contemporains, cf Abdel Tawwâb 99.

<sup>9</sup> Cf Askari.

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

même qu'elle dénature l'ensemble du système linguistique. C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'existe pas d'identité arabe en dehors de la langue et qu'il est quasiment impossible pour un non-arabe qui n'a pas baigné pendant ses jeunes années dans un contexte linguistique arabe de comprendre la réalité linguistique arabe et de maîtriser réellement cette langue que ce soit en compréhension ou en production. L'arabe est très clairement une langue polynomique<sup>10</sup> au sens du créateur de ce terme, Jean-Baptiste Marcellesi, c'est-à-dire une langue dont la maîtrise et la pratique ne tiennent pas à un degré d'excellence, de perfection ou même simplement de conformité dans le maniement d'une des *glosses* mais dans la compétence dont on doit constamment faire preuve dans *le passage* d'une *glosse* à une autre et dans les stratégies d'adaptation qu'on fait corrélativement subir, à chaque énonciation, à chacune de ces *glosses*.

### 3. Du dictionnaire des synonymes au dictionnaire bilingue

Nous avons avancé, plus haut, l'hypothèse que les mécanismes grammaticaux qui permettent de distinguer les différents synonymes et paronymes d'une entrée lexicale dans une langue pourraient bien avoir la même forme que ceux qui permettent de faire passer une entité sémantique d'une langue à une autre sans que son interprétation ne soit modifiée. Nous avons fourni à l'appui de cette hypothèse un échantillon de la manière avec laquelle Lafaye procédait, au XIX<sup>e</sup> siècle, pour expliquer les différences de sens et d'usage entre deux mots réputés synonymes et comment, une fois perçues ces différences, il devenait trompeur, pour ne pas dire plus, de donner une liste de synonymes ou de paronymes dans une langue B, pour traduire le sens d'une entrée lexicale dans une langue A.

A première vue, un lexicographe d'aujourd'hui – et plus précisément une maison d'édition d'aujourd'hui ! - peut trouver trop lourde la procédure préconisée par Lafaye pour un dictionnaire bilingue. L'échantillonnage que nous avons donné est d'ailleurs bien loin d'avoir été étendu systématiquement à toutes les entrées par Lafaye lui-même. Travaillant manuellement et ne disposant de toute façon pas de la masse extraordinaire de descriptions systématiques des constructions prédicatives élémentaires, classées, organisées selon des principes standardisés et archivées électroniquement auxquelles nous avons accès aujourd'hui, en grande partie grâce au travail accompli pendant une trentaine d'années à l'intérieur et autour du LADL (*Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique*) créé par Maurice Gross<sup>11</sup> et que prolonge aujourd'hui le LLI (*Laboratoire de Linguistique Informatique*) créé par Gaston Gross<sup>12</sup>, Lafaye pouvait se livrer à des morceaux de bravoure sur quelques entrées mais aurait été dans l'impossibilité matérielle de traiter toutes les entrées de la manière dont il a opposé *s'habiller* à *se vêtir*.

La difficulté de la problématique de la synonymie ne vient pas du fait, signalé depuis toujours, qu'il n'existe pas de synonymes absolus mais bien du fait qu'il y a des cas où une construction particulière dans un environnement textuel particulier autorise l'existence de synonymes absolus. Et qu'il ne sert strictement à rien, que ce soit du point de vue didactique ou dans la perspective d'une analyse automatique, d'écarter ces cas sous prétexte qu'ils seraient, dans un quelconque corpus de référence, statistiquement minoritaires ou, au contraire, d'en faire une norme sous prétexte qu'ils y seraient statistiquement majoritaires. Si l'on veut décider de l'opportunité ou non de distinguer deux entrées lexicales, il n'existe pas d'alternative à l'association à l'interprétation d'une entrée lexicale d'indices formels de type morpho-syntaxique observables dans son environnement textuel. Et ceci est vrai aussi bien

---

<sup>10</sup> Pour plus de précisions et une discussion cf l'ouvrage *Les langues polynomiques* et plus particulièrement Ibrahim 91 & Marcellesi 91.

<sup>11</sup> Cf Ibrahim 02 et 03 à paraître.

<sup>12</sup> Université Paris Nord (Paris 13-Villetaneuse).



Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

pour savoir quelle distance exacte sépare, dans certains contextes, deux entrées lexicales d'une même langue perçues comme proches, que pour savoir quel est, dans un contexte particulier, celui de l'ensemble des parasyonymes d'une entité sémantique d'une langue A qui doit servir à traduire l'entité sémantique équivalente de la langue B.

Les indices formels dont la configuration particulière va emporter la décision de choisir telle ou telle interprétation peuvent ne pas être tous strictement liés à la syntaxe des constructions prédicatives élémentaires mais une grande partie l'est et ceux qui ne le sont pas peuvent être mis en relation avec ces constructions. Il n'existe en fait pas d'interprétation sémantique d'une unité d'un texte qui ne s'appuie sur *une trame d'indices formels observables organisés à partir des constructions prédicatives élémentaires* de ce texte.

Dans cette perspective, l'une des approches les plus immédiatement rentables pour faire le tri entre les emplois ressemblants et les emplois différents des synonymes ou parasyonymes d'une langue est celle que l'on trouve exposée dans Gross 94. Elle présente notamment l'avantage inestimable de rester compatible avec les pratiques lexicographiques, les besoins didactiques et l'intuition des utilisateurs natifs tout en s'appuyant sur des formes d'analyse des constructions prédicatives qui ont largement fait leurs preuves dans un grand nombre de langues, construisant un cadre théorique de référence dont la cohérence facilite la réponse aux innombrables questions soulevées par des descriptions qui doivent être à la fois très fines et généralisables.

Un bon exemple est la manière que propose (Gross 94: 99) pour distinguer les différents emplois des adjectifs *aigu, lourd, tendre, frais* et *grave* qui peuvent respectivement être synonymes de *pointu, effilé, strident, grinçant, grave, vif, grand* ou *pesant, difficile, indigeste, grave, mouillé, fort, important, sévère*, ou *affectueux, câlin, fondant, pâle, délicat, amoureux, douce, fraîche*, ou *un peu froid, comestible, d'aujourd'hui, non avarié, récent, non séché, sain, non fripé*, ou *sérieuse, basse, profonde, grand* selon qu'ils s'appliquent à ou concernent *un objet, un son, une maladie, une douleur, une qualité intellectuelle, une charge, un aliment, une faute, un terrain, une odeur, un fruit, un habit, une voix, un danger*, etc...

Pour associer un mot au domaine qui lui donne une interprétation particulière, on ne se contente pas de l'intuition des lexicographes. On considère que ce domaine se confond avec une *classe d'objets* à laquelle s'attache un *ensemble de constructions* c'est-à-dire un ensemble *d'éléments grammaticaux qui actualisent le terme que l'on décrit et qui sont formellement responsables du sens qu'il prend dans un contexte donné*.

La notion de *domaine* peut, dans la pratique, être plus ou moins précise. Elle ne devrait toutefois jamais, autant que faire se peut, ne correspondre qu'à des notions aussi vagues que *objet, concret, humain, abstrait*. Les *classes d'objets* n'ont pas à être traduites d'une langue à l'autre. Il ne s'agit en effet, en aucun cas, d'*objets référentiels* mais d'*objets construits par une langue particulière*. Chaque langue construit à sa manière ses propres classes d'objets en fonction de ses constructions prédicatives spécifiques et de ses traditions propres d'usage.

Le nouveau dictionnaire bilingue que nous appelons de nos vœux et auquel nous travaillons n'est donc, *in fine*, que la *mise en réseau, avec des passerelles appropriées, de deux dictionnaires de synonymes*.

### Références bibliographiques

ABDEL TAWWÂBE, Ramadane, (1999), *lah:n 'al 'âma wal tat:awwur 'al loughawi (Les déformations du commun et l'évolution linguistique)*, Le Caire: Maktabate zahrâ' 'al charq, 504p.

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

ASKARI (Al), Abou Hilâl, (fin du X<sup>ème</sup> siècle), *'al fourouq 'al loughawiya (Les différences linguistiques)*, Édition – sans date - de Hossâm –I dine 'al Qodsi, Beyrouth: Dâr 'al koutoub 'al 'ilmiya, 260p.

*'Al Ma'âjim 'al tiknouloujiya 'al moutakhassissa*, (1980), (Série de dictionnaires techniques arabe/allemand/anglais/français [ 9 vol. ] sous la direction de Anwar Mahmoud Abd-El-Wahed), Le Caire / Leipzig : Al Ahram / Edition Leipzig.

BARAKÉ, Bassam, (1998), *Dictionnaire français-arabe Larousse*, Beyrouth: Academia.

*Duden Français*, (1981), *Dildwörterbuch Deutsch and Französisch*, Mannheim/Wien/Zürich: Dudenverlag.

ELIAS, Mitri, (1982), *Dictionnaire moderne français-arabe*, Le Caire: Elias' Modern Publishing House & Co.

GASSELIN, Ed., (1880), *Dictionnaire français-arabe*, [Edition consultée: 1886], Paris: Ernest Leroux - 28 rue Bonaparte.

GROSS, Gaston, (1994), "Classes d'objets et traitement de la synonymie", *Supports, Opérateurs, Durées*, [Amr Helmy IBRAHIM éd.], *Annales littéraires de l'Université de Besançon* 516, Paris: Les Belles Lettres, 93-102.

HAJJAR, Joseph, (1983), *Mounged des proverbes, sentences et expressions idiomatiques français-arabe arabe-français*, Beyrouth: Dar el-Machreq.

IBRAHIM, Amr Helmy, (1991), "Hétérogénéité et convergence des arabes modernes", *Les langues polynomiques*, PULA (Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie) n° 3/4 , Corte: Université de Corse, 247-254.

1996, "Le terme, la notion et les approches" & "La forme d'une théorie du langage axée sur les termes supports", *Langages* 121, *Les supports*, [Amr Helmy Ibrahim éd.], Paris: Larousse, 3-7 & 99-119.

1999, "Constructions figées et constructions à supports", in MEJRI, Salah, CLAS, André, GROSS, Gaston, BACCOUCHE, Taïeb (Eds), *Le figement lexical*, Actes des 1ères Rencontres Linguistiques Méditerranéennes de Tunis, 17-19 septembre 1998, Tunis: Université de Tunis I / CERES, 373-387.

2000a, "Constantes et variables de la grammaire des supports dans quelques langues romanes", *Actes du XXIIe Congrès international de Linguistique et de Philologie romanes* (Bruxelles 23-29 juillet 1998), Vol. VI, *De la grammaire des formes à la grammaire du sens*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 241-250.

2000b, "Une classification des verbes en 6 classes asymétriques hiérarchisées", *Syntaxe et Sémantique 2*, SÉMANTIQUE DU LEXIQUE VERBAL, Caen: Presses Universitaires de Caen, 81-98.

2001, "Dans la langue, par la langue mais toute entière", & "Argumentation interne et enchaînements dans les matrices définitoires", *Langages* 142, *Les discours intérieurs au lexique* (Amr Helmy Ibrahim Ed.), 3-9 & 92-126.

2002, "Maurice Gross: une refondation de la linguistique au crible de l'analyse automatique" – *Actes de la 9<sup>ème</sup> Conférence Annuelle sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles* (TALN 2002), et de la 6<sup>ème</sup> Rencontre des Étudiants Chercheurs en Informatique pour le Traitement Automatique des Langues ( RECITAL 2002 ), Tome I, 5-30 – CD Rom JEP / TALN / Récital 2002, Nancy: CNRS & Université de Nancy 2.

2003a, "Les verbes supports en arabe", *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, Tome XCVII, fasc.1, Louvain: Peeters, 315-352.

2003 (à paraître), "Le cadre du *Lexique-grammaire*", *LINX* 48, *Approches contemporaines en syntaxe*, Nanterre: Université Paris-X.

IDRISS, Soheil & ABDEL NOUR, Jabbour, (1985) *Al Manhal* (Dictionnaire français – arabe), Beyrouth..

LAFAYE, Pierre-Benjamin, 1853, *Dictionnaire des synonymes de la langue française avec une introduction sur la théorie des synonymes* – Édition consultée: 1865, Paris: Librairie de L. Hachette et C<sup>ie</sup>, Boulevard Saint-Germain, n° 77 (Deuxième édition, revue, corrigée et suivie d'un supplément).

Texte paru en 2006 dans *Le français dans les dictionnaires bilingues* (Sous la direction de Thomas Szende), Paris, Honoré Champion, 173-188.

MARCELLESI, Jean-Baptiste, (1991), "Polynomie, variation et norme", , *PULA* (Publications Universitaires de Linguistique et d'Anthropologie) n° 3/4 , Corte: Université de Corse, 332-337.

NASSAR, Hussein, (1956), *Al mou'jam 'al 'arabi nach'atouhou wa tat:awourouhou*, [2<sup>ème</sup> éd. 1968], 2 vol., Le Caire: Maktabat Misr

REIG, Daniel, (1983), *As-Sabil - Dictionnaire ARABE-FRANÇAIS français-arabe*, [Éd. consultée 1986], Paris: Larousse.

SAISSE, Louis & CHÉHATA, Iskandar, (1980), *Dictionnaire français-arabe*, Beyrouth: Librairie du Liban.